Sous réserve d'évolution des risques sanitaires, des dispositifs pourront être mis en place afin d'assurer votre protection ainsi que celles des bénévoles. Chaque participant devra être équipé d'une écôtasse. Aucun gobelet ne sera fourni sur ces ravitaillements que ce soit sur les courses ou à l'arrivée.

## **VENDREDI 6 OCTOBRE AU SOIR**

Départ centre bourg de La Chapelle Erbrée - Départs groupés 20h

Les Cap'Tambules (Certificat médical obligatoire ainsi qu'une lampe frontale et bandes réfléchissantes)

# SAMEDI 7 OCTOBRE

Départ à la base de loisirs de Haute Vilaine - à St M'Hervé

Marches Nordiques de l'Aurore Départ 10h (Échauffement à 9h45)

• La DELANCHY - 16 km chronométrée **Challenge Nordique Bretagne** (12€)

• 7 km libre (10€)

Licence FFA ou FSCF ou certificat médical obligatoire avec notion marche nordique en compétition (16 km uniquement)

### Courses enfants Premier Départ à partir de 10h45

• 800 m (nés de 2014 et +)

Départ 10h45

2000 m (nés en 2013 et avant)

Départ 11h

• 3000 m (nés en 2011 et avant)

Départ 11h15

### **Trails adultes** (Certificat médical obligatoire)

• 29 km (12€) **Départ:13h30** 

• 22 km (12€) Départ: 14h

• La PIGEON - Trail 10 km - (12€) Départ: 15h



Artisan Soucher-Charcutier

# Défis Planchais

• 34 km (18€): Classement et récompenses par cumul de la Cap'Tambules 12 km et du trail de 22 km

Randos (Prévoir vos gourdes)

• 9 km - La Vitré Accueil

Départ: 14h15

# Inscription au repas du samedi soir (07/10)

Inscription de préférence par téléphone au 06.79.76.17.61

Règlement par chèque ou espèces

Repas en salle à Bourgon à 20h (17€)

ou à emporter, de 18h à 19h, à la salle de La Chapelle-Erbrée le samedi 7 octobre (16€)

Fn salle

\* Chèque à l'ordre de VLM Virade de Vitré

A emporter Qté:

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Réglement évolutif suivant les règles sanitaires

Art 1: Sous réserve d'évolution des règles sanitaires, l'organisation se réserve la possibiliré de modifier ce présent règlement.

Art 2: Pour participer à l'une des épreuves Chronométrées, l'age minimum est fixé à 16 ans révolus le jour de l'épreuve. Tout concurrent de moins de 18 ans devra présenter lors de son inscription une autorisation parentale.

Art 3: La progression se fera en course à pied et suivant un parcours fléché défini par l'organisation. Des ravitaillements uniquement en eau (écotasse obligatoire) seront disposés le long du circuit mais nous conseillons à chaque coureur de prévoir en conséquence ses compléments en eau et nourriture.

Art 4 : Chaque participant aux différentes épreuves chronométrées doit fournir à l'organisation lors de son inscription soit : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, de moins d'un an à la date de l'épreuve, soit une licence FFA valide. Aucune autre licence ne sera acceptée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de falsification de certificat médical.

Art 5 : Conformément à la loi, les organisateurs et bénévoles sont couverts par une responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident. Les licenciés FFA bénéficient des garanties couvertes par leur licence. Pour les autres ils leur incombent de s'assurer personnellement. Aucun recours ne pourra être engagé en cas de vol d'effets personnels, d'effraction ou de vol de véhicule.

Art 6 : Les différents parcours empruntent des portions de routes. Sur celles-ci malgré la présence de bénévoles pour assurer la sécurité, chaque participant s'engage à respecter le code la route.

Art 7: Chacun sera tenu de respecter l'environnement. Tout abandon de détritus sur le parcours sera sanctionné par dis-

Art 8: Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Art 9: En s'inscrivant à l'une des épreuves, chaque concurrent accepte l'exploitation par l'organisation, des prises de sons, images et photos prisent sur la manifestation. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support, la quantité ou le mode de diffusion.

Art 10 : Pour participer à la Cap'Tambule (course nocturne), chaque participant devra obligatoirement être équipé d'un éclairage individuelle type lampe frontale. Les participants non équipés ne seront pas autorisés à prendre le départ de l'épreuve.

Art 11: Un justificatif d'identité pourra être demandé pour le retrait des dossards. La signature du concurrent lors de l'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Inscription sur KLIKEGO.COM Inscription sur place majoration 2€





# Vendredi soir

Courses nocturnes

# Samedi

Marches nordiques, randonnées, courses enfants et courses à pied nature



# **LES VIRADES, C'EST QUOI?**

Une journée de mobilisation contre la mucoviscidose (www.vaincrelamuco.org) pendant laquelle on peut donner son souffle à ceux qui en manquent. Cette journée propose à chacun d'accomplir un effort physique et/ou d'apporter un don personnel et/ou recueilli dans son entourage. Cette belle action est VITALE!



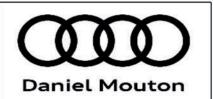






# Groupama

























# Faire un don

Je fais un don de



- En espèces Par chèque (règlement différent du trail et à l'ordre de **VLM Virade de Vitré**)
- Je désire un reçu fiscal (pour réduction d'impôt de 66% du montant, dans la limite de 20% du revenu imposable) et je joins mon adresse postale ou mail au dos du chèque.

À déposer à l'office de tourisme - Place du Général de Gaulle - 35500 VITRÉ ou sur place le jour même.

# DELANCHY®

